



Le PS
progrès
humain

CONTRIBUTION THÉMATIQUE DU SECRÉTARIAT NATIONAL OUTREMERS

Poursuivre une politique offrant un avenir aux territoires ultramarins, réduire les inégalités et favoriser l'innovation au service des populations, telles sont les ambitions portées par cette contribution pour les territoires ultramarins

Contribution Thématique présentée par :
Bareigts Ericka

LES PREMIERS SIGNATAIRES:

Ericka Bareigts, Secrétaire nationale Outremers, députée de la 1ère circonscription - La Réunion (974) - Premiers secrétaires fédéraux ultramarins: Ibrahim Aboubacar, premier secrétaire de la fédération de Mayotte, député de la 2ème circonscription de Mayotte (976) - Frédéric Beaumont, premier secrétaire de la fédération de Saint Pierre et Miquelon - Frédéric Béret, premier secrétaire de la fédération de Martinique (972) - Léon Jean-Baptiste- Edouard, premier secrétaire de la fédération de Guyane (973) - Philippe Le Constant, premier secrétaire de la fédération de La Réunion (974) - Jean-Pierre Deteix, animateur du bureau de la section-fédération de la Nouvelle-Calédonie
Secrétaires nationaux: Christophe Borgel, secrétaire national aux élections, député de la 9ème circonscription de Haute-Garonne (31)- Karine Gloanec Maurin, secrétaire nationale culture et médias, vice-présidente de la région Val de Loire - Marc Pierre Mancel, secrétaire national à la santé, petite enfance, protection sociale, autonomie
Parlementaires: Chantal Berthelot, Députée de la 2ème Circonscription de Guyane - François Brottes, député de l'Isère (38), Président de la commission des affaires économiques- Jean-Claude Frecon, sénateur de la Loire- Eric Jalton, député de la 1ère circonscription de la Guadeloupe (971) - François Loncle, député de la 4ème circonscription de l'Eure (27)- Christophe Premat, député de la 3ème circonscription des Français de l'étranger- Monique Orphé, Députée de la 6ème circonscription de La Réunion (974) -Kamel Chibli, secrétaire national à l'exclusion Annick LE LOCH, députée de la 7ème circonscription du Finistère- Jean-Paul DUPRE, Député de l'Aude- Geneviève GOSSELIN-FLEURY, Députée de la Manche (4e circonscription)- Martine CARRILLON COUVREUR, députée de la Nièvre – Mari-Noëlle Battistel, députée de la 4ème circonscription d'Isère.

LES SIGNATAIRES:

Gilbert Annette, Maire de Saint-Denis de La Réunion- Pierre Kanuty, conseiller régional Ile-de-France - Gérard Françoise, secrétaire fédéral (Fédération de la Réunion) - Dona Hoareau, conseillère fédérale (Fédération de la Réunion) - Jean-Philippe Calmus, Secrétaire de section Services Publics Paris - Mario EDMOND,

TEXTE DE LA CONTRIBUTION

La victoire de François Hollande et celle des douze députés élus en 2012 a représenté une vague d'espoir dans les territoires ultramarins. Un nouvel élan en rupture avec la politique menée par Nicolas Sarkozy, adepte d'une théorie de développement endogène qui n'était synonyme que de désengagement de l'Etat. Ce slogan était surtout la traduction d'un profond mépris des dirigeants sarkozystes pour nos territoires ultra-marins.

Face à cette attitude qui a consisté à mettre systématiquement les Outre-mer à l'écart de la République, les territoires ultramarins se sont fortement mobilisés pour faire gagner la gauche, symbole d'un nouvel avenir et d'un retour des Outre-mer au sein des valeurs d'égalité et de solidarité de la République. À La Réunion et en Guadeloupe, François Hollande l'a emporté avec un score impressionnant de plus de 71%. Trois années se sont écoulées depuis ces élections et nous entamons dorénavant la seconde partie du mandat de François Hollande. Quel a été le chemin parcouru depuis les 30 engagements de François Hollande ?

Dans cette contribution, le secrétariat national à l'Outre-mer revient sur les mesures phares prises par le Gouvernement pour mettre fin à la course au désengagement menée par la droite. Cette contribution a également vocation à nourrir les débats et proposer une vision ambitieuse pour les Outre-mer prenant en compte leur pleine et entière diversité.

Ainsi, la deuxième partie appelle le Parti socialiste à mieux connaître les Outre-mer pour poursuivre un objectif de réduction des inégalités et une meilleure reconnaissance des « peuples des Outre-mer » afin de construire des projets de société et d'émancipation en faveur de ces territoires singuliers. Cette contribution invite donc les responsables politiques à se saisir des dispositifs d'habilitation et d'expérimentation offerts par la Constitution.

Une politique offrant un avenir aux territoires ultramarins

Depuis mai 2012, des mesures fortes ont été prises envers les territoires ultramarins. Ainsi le Gouvernement a agi dans le domaine de la lutte contre la vie chère, mis à disposition des moyens pour accompagner le développement des projets ultramarins tout en faisant face aux urgences des territoires. Rappelons qu'en 2009, les Outre-mer s'embrasaient. La vie était devenue trop chère, jusqu'à plus de 35 % pour les familles par rapport à celles vivant dans l'Hexagone. Le Gouvernement de droite arriva à peine à panser les plaies et fit bien souvent porter la responsabilité aux collectivités territoriales en parfaite cohérence avec cette stratégie du développement endogène.

Le 15 novembre 2012, le projet de loi de régulation économique est définitivement adopté par le Parlement. Il s'attaque aux fondements structurels de la vie chère grâce à un arsenal de dispositifs comprenant entre autre le bouclier qualité/prix ayant entraîné une baisse de 10 à 15% des prix sur certains produits, le renforcement des pouvoirs de l'Autorité de la concurrence, la lutte contre les situations de monopole, un combat pour plus de transparence pour les prix des carburants et le plafonnement des tarifs bancaires...

Le Gouvernement a également travaillé sur le volet de la mise à disposition de moyens. Les crédits affectés à l'Outre-mer ont augmenté de 2,6 % en 2015 et 7,6 % sur le triennal faisant de la mission Outre-mer l'une des rares du budget général de 2015 à connaître cette hausse. Le Gouvernement s'est aussi attaqué à la situation d'urgence dans laquelle se trouve la jeunesse ultramarine. Dans la dernière loi de finances, les crédits alloués au Service Militaire Adapté (SMA) augmentent de 3%.

Grâce à cette mesure, l'objectif consistant à former chaque année 6000 jeunes volontaires éloignés de l'emploi pourra être atteint à l'horizon 2016. Avec trois jeunes sur quatre insérés à l'issue du SMA, ce dispositif permet d'offrir un nouvel avenir à une jeunesse touchée en moyenne à plus de 50% par le chômage. C'est probablement pour cela que le Président de la République a annoncé que ce dispositif serait expérimenté dans l'Hexagone lors de sa conférence de presse du 5 février dernier. Des mesures particulières en faveur des entreprises ont été prises pour compenser les handicaps structurels liés à l'isolement, l'étroitesse des marchés et les écarts du coût du travail avec les pays limitrophes et avoisinants.

La politique menée depuis deux années est celle de l'apaisement, de l'intérêt et du respect mutuel. Loin des discours sur l'assistanat de Nicolas Sarkozy, l'intérêt porté par la République aux territoires ultramarins témoigne d'une réelle confiance : c'est dans l'unité que la République française, riche de sa diversité et de ses territoires, pourra continuer à œuvrer pour son redressement. Ces politiques contribuent à accélérer le rattrapage économique et social des Outre-mer par rapport aux régions de l'Hexagone. Cependant, les inégalités y sont toujours criantes et certains indicateurs sociaux restent préoccupants.

Mieux connaître les Outre-mer pour y réduire les inégalités

Le secrétariat national salue les politiques publiques volontaristes qui ont été menées depuis le début du quinquennat. Elles témoignent de la volonté du Gouvernement d'accompagner les Outre-mer dans leur développement économique et social. Mettre en place des politiques publiques est la bonne réponse mais il ne faut pas oublier de mesurer leurs effets afin de déterminer leur efficacité et par conséquent savoir les réajuster.

A cette fin, il semble nécessaire de développer une meilleure connaissance de la situation des collectivités ultramarines et de leurs populations. Ainsi le manque de données statistiques et leur actualisation aléatoire constituent un frein à la définition et à la conduite de politiques publiques cohérentes et efficaces. Le dernier colloque de l'Agence Française de Développement sur les « Inégalités dans les Outre-mer : comment y remédier? » rappelait que trois niveaux d'inégalités coexistent : entre les Outre-mer et l'Hexagone, entre communes au sein des Outre-mer et enfin entre individus. Hervé Guéry, directeur du Centre d'Observation et de Mesure des Politiques d'Action Sociale (COMPAS) y ajoute les inégalités dans la prise en charge des réalités sociales notamment sur l'éducation, la politique de la ville et la prise en charge de l'enfance. Dans les territoires ultramarins, le taux de pauvreté est trois ou quatre fois plus élevé que celui de l'Hexagone tout comme celui du taux de chômage. L'indice de Gini qui est utilisé par les économistes pour mesurer précisément les inégalités est proche de 0,4 contre 0,3 dans l'Hexagone. Cette mesure met les Outre-mer à un niveau proche de celui de la République Dominicaine ou de l'Argentine.

Or les récents travaux de Thomas Piketty ou de la Banque Mondiale interpellent sur la corrélation qu'il existe entre inégalités et tensions sociales. Nous appelons donc à une meilleure connaissance statistique des sujets ultramarins. Mieux connaître les Outre-mer, c'est considérer chaque territoire avec ses particularités géographiques, historiques, culturelles et environnementales. C'est en affinant la connaissance de ces territoires que nous pourrions saisir leur pleine et entière diversité et éviter les analyses simplificatrices ne tenant que peu compte de la diversité des situations ultramarines. Sur la démographie par exemple, alors que la Martinique et la Guadeloupe comptent parmi les départements les plus âgés, Mayotte et la Guyane sont les deux départements les plus jeunes. La Réunion, quant à elle, prendra encore une dizaine d'années pour finir sa transition démographique. La Cour des Comptes dans son rapport sur la santé dans les Outre-mer de juin 2014 recommande « une approche plus fine et plus décentralisée [est] nécessaire à la mobilisation des acteurs politiques, économiques et sociaux de la santé Outre-mer

dans leur diversité. »

Utiliser l'expérimentation et l'habilitation au service des populations des Outre-mer pour aussi les étendre à l'ensemble de la Nation

C'est en développant une meilleure connaissance des territoires ultramarins que la force publique sera à même de reconnaître les spécificités ultramarines et d'en valoriser les atouts au sein de la République. Le défi est de faire accepter et reconnaître ces spécificités dans un le système unitaire français. La diversité que représente les Outre-mer ne s'accommode pas facilement avec le système d'administration homogène et les régimes législatifs uniformes que sont traditionnellement ceux du modèle unitaire français. L'exception n'est pas un refus, elle correspond, dans de nombreuses situations, à un outil indispensable pour l'efficacité des politiques publiques. Cependant, le modèle unitaire a su évoluer, il est donc bon de rappeler les évolutions constitutionnelles qui ont marqué le droit de l'Outre-mer.

La révision constitutionnelle de 2003 inscrit l'organisation décentralisée de la République dans la Constitution. Les articles 72,73 et 74 ont permis de préciser plusieurs catégories de collectivités soumises à des statuts différents. L'article 72-3 désigne nominativement chacune des collectivités territoriales ultra-marines et affirme la reconnaissance « au sein du peuple français, les populations d'Outre-mer ». Les articles 73 et 74 de la Constitution permettent de distinguer deux régimes législatifs pour l'Outre-mer : le régime de l'identité législative (article 73) dont dépendent les départements et régions d'Outre-mer et celui de la spécialité législative et d'autonomie (article 74) dont dépendent les collectivités d'Outre-mer, sauf la Nouvelle-Calédonie. Un grand nombre de lois ou textes réglementaires conçus au niveau national n'étant pas adaptés aux réalités des territoires ultramarins, le législateur a ajouté les alinéas 3 à 6 de l'article 73 de la Constitution qui reconnaissent une « forme de pouvoir normatif délégué » au profit de la Guadeloupe, Guyane, de Martinique et de Mayotte, leur permettant de fixer elles-mêmes des règles applicables sur leur territoire après habilitation. Ce système d'habilitation n'existe que hors du domaine de compétence de chaque collectivité. L'article 73 alinéa 2 prévoit que le pouvoir d'adaptation des règles nationales est de droit pour ce qui est des règles du domaine de compétence de chaque collectivité.

En 2009, La Guadeloupe fut la première à utiliser ce dispositif hors du domaine de compétence de la collectivité, ce qui lui a permis d'obtenir une réglementation thermique propre. Quoi de plus logique que de pouvoir construire selon des normes climatiques adaptées à nos latitudes ? Cette évidence n'est pourtant possible que si les territoires bénéficient du pouvoir d'habilitation législative. A défaut, nous accepterions que le droit commun aboutisse par sa rigidité à des incohérences.

La loi organique de 2003 a également permis de consacrer le principe d'expérimentation. Les collectivités territoriales régies par l'article 73 bénéficient de l'article 72 alinéa 4 qui instaure le droit à l'expérimentation autorisée dans l'objectif d'une généralisation. Ces changements institutionnels témoignent d'une évolution fondamentale de la loi dans le sens des dérogations au principe d'égalité et renvoient également à la difficulté de la République à accorder un modèle fondé sur le principe d'égalité avec la diversité que représente l'Outre-mer français.

L'habilitation et le principe d'expérimentation multiplient le champs des possibles, offrant l'opportunité de généraliser des dispositifs innovants dans l'ensemble des territoires d'outre-mer qui, au delà de leur diversité, présentent des caractéristiques communes : un isolement marqué, une faible intégration régionale, une démographie dynamique, des climats difficiles et une forte exposition aux risques naturels. Malheureusement, le caractère dérogoire au droit commun du droit de l'Outre-mer est souvent mal accepté et par conséquent peu utilisé. En effet, les Outre-mer et leur population représentent un panel de potentialités dans de nombreux domaines.

Elles sont des terres de brassages possédant une richesse linguistique, culturelle et religieuse. La richesse issue de cette diversité est trop peu mise en valeur au sein de la République et a pour conséquence un manque de reconnaissance des populations d'Outre-mer. Les collectivités et leur représentation doivent donc s'emparer de ces dispositifs d'habilitation et d'expérimentation afin de mieux servir les populations locales dans leur développement économique et leur marche vers la dignité. Leur présence dans six zones différentes du globe que sont l'Amérique du nord, l'Amérique du sud, les Antilles, l'Océan indien, l'Océan pacifique et l'Antarctique offre une place stratégique à la France dans le contrôle des mers, de ses ressources et fait de notre Etat la 2ème puissance maritime après les Etats-Unis. Cette présence dans les mers du globe constitue des ressources majeures en terme halieutique et potentiellement minières et gazières. La richesse environnementale est également un élément participant au rayonnement des Outre-mer avec 80% de la biodiversité de la France se trouvant dans ces territoires. Ces quelques exemples rendent compte des nombreuses potentialités qu'offrent ces territoires, potentialités qui ne servent aujourd'hui ni les territoires ultramarins ni la République dans sa globalité. Le carcan administratif et l'absence de volonté créative au delà du modèle daté empêchent l'épanouissement de la France dans sa diversité.

Conclusion

Deux années d'une politique de gauche ne sont pas suffisantes pour répondre aux attentes de l'ensemble des territoires ultramarins. A ces mesures d'urgence, un travail de fond doit succéder. Le secrétariat national salue par conséquent l'annonce d'un agenda social spécifique aux Outre-mer car devant les inégalités criantes touchant la population ultramarine, une réponse coordonnée doit être donnée afin de servir au mieux la population locale et lui offrir de réelles perspectives d'avenir. Mieux connaître les problèmes nous permettra de mieux les combattre mais également d'être capable d'identifier les potentialités et de le développer. Ainsi, une approche de l'expérimentation peut permettre aux territoires ultramarins d'aller plus loin et plus vite et ainsi être porteurs de développement économique et de progrès social sur les territoires. Le Parti socialiste doit porter le changement de regards sur les Outre-mer. Faire de ces territoires des terres d'avenir, des terres d'innovation, prêtes à relever les grands défis du XXIème siècle tels que le développement humain harmonieux ou le changement climatique.

Contactez les auteurs de la contribution :

-